

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 07 avril 2025

Délibération N° DE_003_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 31/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELINE GUYON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA
Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, Patricia GUERARD représentée par CLAUDINE LADOUX

Absents et Excusés : GUILLAUME PRAT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le CFU fait apparaître un : **excédent de 78 507.27 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	328 648.51
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	528 581.58
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	309 399.42
Résultat cumulé au 31/12/2024	638 047.93
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	638 047.93
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de réception de l'AR: 08/04/2025
015-211501549-DE_003_2025-DE
A G E D I

DE_003_2025

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	559 540.66
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	78 507.27
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance




MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance

